



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.012

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.012 : MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a demandé à divers organismes bancaires leurs conditions pour l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme, pour faciliter la gestion de la trésorerie de l'année 2022 de la CC ALCT. Cette ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000,00 €, sera destinée à faciliter l'exécution budgétaire et palier aux délais d'encaissement des subventions.

Le Conseil Communautaire,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la proposition de Caisse d'Epargne, aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, l'ouverture d'un crédit court terme, d'un montant maximum de 200 000 €, soumise au taux EURIBOR 1 semaine + marge de 0,86 % et à une somme forfaitaire de 300,00 € de frais de dossier. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Communauté de Communes, et au plus tard le 31 décembre 2022. Le paiement des intérêts de cette ligne de trésorerie sera effectué mensuellement par débit d'office.

PRENDS L'ENGAGEMENT d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire du budget principal.

PRENDS L'ENGAGEMENT pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

CONFERE toutes délégations utiles à Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 28 mars 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulin
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL